

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND  
DU 10 MARS 2025  
PROCÈS-VERBAL N° 29**

Page 316

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Florian Breguet, Président, ouvre la séance à 20 h 01, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux. Il salue M. Robin Badoux, de La Région, et remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

## **Ordre du jour**

### **1. Appel**

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme Mercier Cornelia, MM. Aberle Mathieu, Abrezol Mikael, Hedou Gael, Kjelberg Ivar, Liechti Nicolas, Mermod Cyril, Mollica Marcello.

Absent : M. Guichard Lionel.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

Le Président excuse le Syndic, M. Philippe Moser, qui se remet de ses soucis de santé et ne peut être présent ce soir, ainsi que Mme Christelle Fresneau, municipale.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote de l'ordre du jour tel que présenté.

OUI - 40      NON - 0      ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 20 janvier 2025**

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 40      NON - 0      ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

### **4. Communications du Président**

Votations fédérales du 9 février 2025 : Je remercie chaleureusement les scrutateurs qui ont œuvré lors du dépouillement du 9 février et je vous transmets les résultats suivants : l'initiative populaire du 21 février 2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) » a été refusée au niveau communal avec un taux de 63,58 %, au niveau cantonal avec un taux de 61,66 % ainsi que sur le plan fédéral avec un taux de 69,75 %. Aucun canton ne l'a acceptée.

Prix du mérite 2025 : Nous allons débiter nos réflexions pour le prix du mérite 2025 ces prochains jours. Nous souhaitons, par le conseil communal d'aujourd'hui, vous donner la possibilité de nous transmettre des idées de candidature. Elles doivent répondre à un certain mérite. La commission avait l'année passée relevé quelques conditions d'octroi pour avoir ce prix que je vais vous parcourir : mérite, longévité, performance et engagement ou autre. Pour toute idée de candidature, merci de me la transmettre d'ici au 17 mars.

## 5. Lettres et pétitions éventuelles

Un courrier est arrivé au bureau. J'ai reçu une lettre de démission, de la part de M. Philippe Moser : « C'est avec beaucoup d'émotion que je vous écris ce courrier. Vous le savez certainement, le 8 janvier dernier j'ai été victime d'un AVC et brusquement arrêté dans mes activités. Rien ne vous prépare à ce genre de situation. D'un coup, la vie vous rappelle que rien n'est acquis et que d'un instant à l'autre, votre vie peut basculer. Il se dit qu'il y a un avant et un après AVC. Je vous confirme que cela est vrai. En ce qui me concerne, j'ai eu beaucoup de chance car les conséquences de cet accident auraient pu être bien plus sévères. Je retrouve petit à petit mes capacités, mais le chemin est encore long. Vous vous en doutez bien, j'ai beaucoup réfléchi à ma situation et à ma charge de Syndic de la commune d'Yvonand. Entré au conseil communal en 1993, puis à la municipalité en 2006, j'ai été élu Syndic en 2010. Cela fait donc bientôt 19 ans que je siège dans votre exécutif. Aujourd'hui, je ne suis clairement plus en mesure d'assurer ma charge avec l'énergie et les capacités nécessaires à assurer le bon fonctionnement du village dû à ces habitants, il faut être honnête avec soi-même. Le personnel médical qui m'a suivi et mes proches ont également souligné « qu'il était peut-être temps de penser à moi ». Tout ceci me conduit à vous informer, en accord avec la discussion que j'ai eue avec mes collègues municipaux le lundi 24 février dernier, que je démissionne de mon mandat de Municipal et de Syndic avec effet au 30 juin 2025. J'avais initialement prévu de mener à terme cette législature, mais Yvonand mérite une équipe au top et je ne peux sincèrement plus « régater » à ce niveau. D'ici au 30 juin, j'assumerai encore ma charge de manière partielle en fonction de mon état de santé, afin d'apporter mon soutien à mes estimés collègues municipaux le temps d'organiser une élection complémentaire pour me remplacer. Je sais déjà pouvoir compter sur eux pour la meilleure des gestions possibles de notre belle commune. Sachez que j'ai eu énormément de satisfaction dans le cadre de ma fonction. Les années ont passé si rapidement. Une foule de projets très variés m'ont permis de découvrir tant de domaines différents. Mais surtout, cela a été un privilège de travailler pour Yvonand, en essayant modestement d'apporter ma contribution. Je tiens ici à vous remercier très sincèrement pour le plaisir que j'ai eu à œuvrer avec vous à la bonne marche du village d'Yvonand. Durant toutes ces années, tant comme Municipal que comme Syndic, j'ai pu, ainsi que mes collègues, compter sur votre soutien et votre compréhension. Il y a bien sûr eu des séances plus « animées » que d'autres. Mais au final, nous avons toujours trouvé ensemble le chemin permettant à notre commune d'avancer et de répondre au mieux, en fonction de ses possibilités, aux attentes de la population. Que dure encore longtemps cette entente. Elle ne fait pas souvent la une des journaux, mais elle est essentielle pour répondre de la meilleure manière possible aux nombreux défis qui vous attendent ces prochaines années. Je vous souhaite beaucoup de satisfaction et de succès pour la suite. Il y a encore tellement à faire. Vous me manquerez, cela ne fait aucun doute. »

J'ai ouï dire par le vice-syndic que M. Moser sera présent au prochain conseil du 12 mai et nous pourrons le remercier à ce moment-là.

## 6. Communications de la municipalité

*Mme Laura Marques*

STEP : Une déviation sera tout bientôt mise en application. Toute la zone du chantier de la STEP sera fermée. Le petit chemin qui arrive à la STEP sera bouclé. Ce sera plus sûr. Le chantier va durer une année et demie et on a préféré sécuriser la zone. Il y aura aussi un sens unique sur le Chemin des Colons. L'accès en vélo ou à pied sera autorisé dans les deux sens. Les camions, voitures et riverains seront priés de passer par ce sens unique.

Création d'une commission consultative : Il va y avoir une commission consultative par rapport à la révision du SDIS. C'est une commission municipale qui devra siéger en tout cas une fois

pour se déterminer sur le principe-même de la révision et qui fera un rapport de synthèse à la municipalité. Par la suite, la municipalité pourra déposer un préavis avec votation au conseil communal. Dans un premier temps, c'est juste un avis et ça devrait être une commission qui devrait se réunir qu'une fois. Le rapport est assez concis. Ce n'est pas un gros travail. Je remercie les personnes annoncées de venir vers moi à la fin du conseil pour fixer une date.

*M. Cyril Ottonin*

Stand de tir : Sur les deux préavis qui ont été déposés sur les travaux sur le bâtiment et l'assainissement de la butte, nous allons déposer deux mises à l'enquête. Ainsi, s'il y avait des oppositions sur l'une ou l'autre, cela ne bloquerait pas le deuxième projet.

Ruissellement et crues du secteur Golaz : Nous avons eu une première séance de démarrage au mois de décembre. Nous avons établi un planning pour ces travaux qui vont s'étaler sur une année. La deuxième séance était une séance de terrain avec visites des lieux sur les différents points à analyser, voire améliorer.

Travaux forestiers : On m'a dit que j'arrivais trop tard, mais je vous fais quand même la communication. Cela concerne le secteur de l'Avenue des Pins. Ce sont des travaux forestiers dans l'aire forestière. Ce ne sont pas des travaux forestiers sur une esplanade de promenade du bord du lac. Ces travaux sont effectués par le canton puisque c'est une forêt cantonale. Ce sont uniquement des travaux de sécurité. C'est la nouvelle façon de travailler pour favoriser la faune et la vie de la faune. Ces travaux sont liés avec le démantèlement des chalets. Tant que les chalets ne sont pas démontés, il n'y aura pas d'autres aménagements que ce que vous voyez aujourd'hui. Il y aura des plantations qui vont être refaites mais ils attendent que tous les chalets soient enlevés pour refaire quelque chose en une seule fois. Au camping de la Menthue, cela fait un peu champ de mines. Mais il faut savoir que les peupliers qui ont été plantés l'ont été en 1988 et 1998 pour la deuxième partie. Certains tas vont encore rester quelques mois puisque ce sera destiné à faire des plaquettes de chauffage et, avant de faire des plaquettes, ça doit reposer pendant six mois. Il y a des billes, qui sont aujourd'hui parties en Italie, pour faire du caissonnage. Pourquoi ces peupliers ont été abattus alors qu'ils pouvaient paraître en bonne santé ? En 2021, il y a eu quand même pas mal d'eau et les arbres n'ont pas apprécié. Par mesure de sécurité, ils ont donc été abattus.

WC publics saisonniers : Vous aviez l'habitude de voir à la plage des WC Kompotoi. Cette année, ce sera un petit peu différent, on est parti sur un autre modèle (ToiToi) qui n'est pas beau. C'est pour ça qu'on les a habillés avec du bois. Ces toilettes ne seront plus avec des copeaux mais avec de l'eau et on va les brancher sur notre réseau d'eaux claires et usées.

Canapés forestiers : On a deux canapés forestiers. Un vrai canapé où les écoles vont et le deuxième sous forme de plots qui sont destinés aux écoles et aux Castors. Pour ces canapés, la DGE nous a demandé d'élaborer une convention tripartite entre l'école, la commune et le canton pour savoir qui est responsable de quoi et qui fait quoi. Ce sont des travaux qui sont en cours. On aura aussi sur la place des panneaux d'indication pour les secours. Il y aura aussi des places de parc qui vont rester avec des passages obligés pour les écoliers.

*Mme Zoé Gander*

Pourquoi on a changé de mode de WC ? Pourquoi passer de WC temporaires au bord du lac traités avec des copeaux, pourquoi mettre sur le réseau d'eau et dépenser de l'eau ? Est-ce plus hygiénique que les copeaux ? Personnellement, je n'ai pas essayé les anciens, mais il me semble que c'était plus pertinent d'utiliser les toilettes sèches.

*M. Cyril Ottonin*

Pour le nettoyage, ce sera plus facile avec le modèle qu'on a choisi. Il y a aussi une question de coût. Les toilettes Kompotoi nous coûtaient environ CHF 10'000.- pièce par saison. Avec les

modèles Condicta, on arrive à un achat de CHF 18'000.- pour les quatre WC. Le nettoyage, fait par la voirie, est facilité. Même pour les Kompotoi, c'était la voirie qui passait tous les jours. Par contre, l'entreprise Kompotoi venait chercher les fûts, une fois qu'ils étaient pleins.

*Mme Aline Wenk*

Par rapport aux peupliers qui ont été abattus, vous disiez que ce sera replanté que quand les cabanons seront partis. C'est le cas aussi du camping ?

*M. Cyril Ottonin*

Non, le camping est une autre zone, cela n'a rien à voir avec le bord du lac.

*Mme Aline Wenk*

Donc là, ils vont replanter prochainement ?

*M. Cyril Ottonin*

Oui.

*Mme Hanna Sulzmann*

Dans le camping, les souches vont rester ?

*M. Cyril Ottonin*

Oui. Ils vont replanter entre deux, au pied des souches.

*Mme Hanna Sulzmann*

Il n'y aura plus de place pour les tentes.

*M. Cyril Ottonin*

Si, il y aura de la place pour les tentes, mais il y aura un peu plus de soleil. Au début, l'AIY n'était pas pour abattre ces peupliers. Par contre, quand ça souffle et qu'il y a une bonne bise, ils ont un petit peu les jetons et ne dorment pas. Donc tout à coup, la tendance s'est inversée et c'est eux qui ont demandé au canton, car la commune n'est pas partie prenante, de procéder à l'abattage. Mais cela fait bizarre, je vous l'accorde.

*M. Thierry Genillod*

Travaux forestiers : Pour compléter ce que M. Ottonin a dit, j'ai fait la visite de fin de camping deux années de suite. À ce moment, au niveau de l'AIY, c'était exclu d'abattre ces arbres, dont ils avaient besoin. C'était un beau discours qui était cohérent de leur part. L'année suivante, ils avaient changé d'idée, ayant compris la problématique de les voir bouger et de voir les branches tomber, ils attendaient qu'on enlève ces arbres. On était assez surpris car c'était un souhait de leur part d'aller plus vite. Pour les souches, c'est la technique de laisser la souche pour protéger la nouvelle pousse.

Zone réservée : Vous avez tous compris que notre zone réservée n'a pas passé le cap. On a reçu une opposition tamponnée au dernier jour par courrier le lendemain. Une opposition qui, vu les délais extrêmement serrés que nous avons, n'a pas permis d'aller au bout de la prolongation de la zone réservée. L'opposition n'a pas eu besoin d'aller jusqu'à la levée, puisque, du moment que notre prolongation de zone réservée n'aboutissait pas, l'opposition disparaissait en même temps que le préavis de la prolongation de la zone réservée.

*Mme Hanna Sulzmann*

Est-ce qu'on peut remettre en place une zone réservée ?

*M. Thierry Genillod*

Non.

*Mme Hanna Sulzmann*

La prolongation était donc le seul outil qu'on avait à notre disposition ?

*M. Thierry Genillod*

Oui. La seule zone réservée qui pourrait être faite par la suite viendrait de la part du canton. Ils nous ont tout de suite dit qu'ils avaient eu l'information comme quoi notre zone réservée tombait et qu'ils reprenaient un œil aguerris sur les futures mises à l'enquête qu'on devrait fournir. Par rapport à notre plan d'affectation qui est encore en examen préalable, s'il y a des zones qu'ils estiment qu'on n'a pas fait juste ou changé, ils pourraient eux décider d'une zone réservée sur la parcelle concernée par un permis de construire. Là, cela gèle cinq ans de la part du canton.

*M. Marc Pilloud*

Cela veut dire concrètement que si quelqu'un fait une mise à l'enquête maintenant que se passe-t-il ? Le voyer se base sur l'ancien plan d'affectation ?

*M. Thierry Genillod*

On en a fortement discuté en municipalité. Notre ligne de conduite qui a été décidée jusqu'à ce qu'on ait le dépôt de la mise à l'enquête du PACom, c'est qu'on va se baser sur un article de loi qui nous permet de ne pas délivrer de nouveaux permis de construire, pour autant qu'on soit dans un certain délai. Il y a plusieurs délais différents mais on peut bloquer cela quelques temps. Sur l'idée, on reste sur l'état actuel d'autoriser les changements intérieurs dans le volume du bâti, on peut changer la surface habitable mais s'il y a un changement de volume on restera strict sur la chose et on va utiliser au maximum ces articles de loi qui permettent de ne pas délivrer de permis de construire.

*M. Martin Schnorf*

État de santé de M. Philippe Moser : Je l'ai eu au téléphone, il va beaucoup mieux. Il a beaucoup de rendez-vous médicaux mais il a retrouvé une vie normale. Il a l'autorisation de conduire ce qui est une bonne nouvelle, aussi pour nous. De ce fait, on espère qu'il va pouvoir revenir avec nous un certain temps pour finir son mandat au 30 juin.

Situation à l'administration communale : Pour faire taire les rumeurs, l'administration municipale et communale ne va pas bien du tout. Actuellement, les deux greffières, Mmes Petrucci et Mancini, sont en arrêt maladie jusqu'à fin mars en tout cas voire plus longtemps, on ne sait pas. Vu l'urgence, nous avons demandé à notre ancienne greffière Mme Potterat de venir nous aider à remettre de l'ordre et faire de l'administration de tous les jours. C'est vrai, nous vivons au sein de l'administration communale une crise qu'on n'a jamais eue, étant donné que nous avons perdu les deux personnes référentes pour l'administration communale. De ce fait, c'est officiel et c'est clair, les bruits et les rumeurs que vous entendez à notre sujet, c'est vraiment le cas. Mais la municipalité présente ici a pris les mesures nécessaires pour que cela continue et que vous voyiez le moins de dégâts possibles.

## **7. Préavis 2025/01 Sécurisation et aménagement en faveur de la mobilité douce au niveau du virage de la Route de Rovray.**

*Rapports des commissions ad hoc et des finances.*

Rapport de la commission ad hoc :

M. Louis Messerli

« Convoquée en séance le 13 février 2025 à 18 h, sur site puis à la salle de la Petite Amérique, la commission ad hoc composée de Messieurs Sylvain Hochstrasser, Ivar Kjelberg, Aimé Guex, Hanspeter Tschäni, Julien de Icco, Hubert Vermot, ainsi que M. Louis Messerli, rapporteur, s'est réunie pour débattre du préavis 2025/01 « Sécurisation et aménagement en faveur de la mobilité douce au niveau de la Route de Rovray ». Madame Lucy Delarze, Municipale, ainsi que M. Henrique Duarte du Bureau RLJ Ingénieur Conseil SA, étaient présents en début de séance. Ils nous ont donné toutes les explications utiles et ont répondu à nos questions,

respectivement sur les améliorations et la sécurisation de ce tracé. Ils nous ont précisé les normes applicables en matière de route et de chaussée. Lors des débats, il est ressorti que la configuration des lieux rend ce tronçon difficile à sécuriser. En effet, à divers endroits, différents chemins de quartiers, sortie de garage et autres, débouchent sur la route de Rovray. Il ressort par contre que le trottoir franchissable est un élément positif, pour autant que les potelets de protection soient suffisamment espacés, afin que les véhicules lourds puissent s'insérer entre ces éléments de sécurité, pour faciliter leur croisement. La commission est toutefois partagée quant à l'utilité d'implanter un arbre à cet endroit. Hormis l'ombre qu'il pourrait procurer aux passants, il convient de ne pas négliger l'importance des travaux à réaliser, ainsi que la problématique liée aux canalisations. Nous ne saurions par ailleurs oublier les divers travaux d'entretien annuel, tels que l'arrosage, la taille et le ramassage des feuilles mortes. Après délibérations, la commission, à la majorité, propose d'accepter le préavis 2025/01 tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 26 février 2025 à 19 h 30, la Commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Hanna Sulzmann et de Messieurs Mikael Abrezol, Fabrizio Marzolini, Yann Rod et Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Était présente Mme Lucy Delarze, Municipale. La commission tient à remercier Mme Delarze pour ses explications exhaustives. Sur la base des trois offres reçues, Mme Delarze exprime un bon niveau de confiance quant au respect du budget, bien que l'adjudication ferme des travaux n'ait pas encore eu lieu. La commission des finances signale qu'elle souhaite être informée de tout dépassement potentiel du budget. La Commission des finances, à la majorité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté, soit :

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux sur la route de Rovray ;
2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 500'000.-- TTC ;
3. De financer ce montant par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. Le montant de CHF 500'000.-- TTC sera imputé au bilan dans les comptes d'investissements suivants :

9141	Réseau d'égout et d'épuration	CHF	34'300.00
9143.14	Routes communales	CHF	421'400.00
9143.04	Eclairage Public	CHF	23'600.00
9144	Réseau d'eau potable	CHF	20'700.00
5. D'amortir cet investissement par les différents comptes d'amortissements, soit le 430.3312.1 pour les routes, le 460.3312.1 pour l'épuration, le 810.3312.1 pour l'eau potable et le 820.3312.1 pour l'éclairage public ; la première fois au budget 2026. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

*Mme Nicole Bachmann*

J'ai effectivement encore trois points à éclaircir par rapport à ce préavis. Durant la séance de conseil communal du 27 janvier 2020, M. Dalla Piazza, alors municipal en charge du dossier, avait répondu à une question de M. Pascal Rebeaud en mentionnant entre autres que « le voyer des routes ne voulait surtout pas que le gabarit de la bande de roulement soit réduit dans le virage ». Au point 2, description des travaux, du préavis qui nous occupe ce soir, il est fait mention d'une réduction de la largeur de la route à 5m50. Merci de me donner plus d'informations à ce sujet.

*Mme Lucy Delarze*

Le gabarit de la chaussée sur le bout droit va être réduit, mais au niveau du virage il est élargi.

*Mme Nicole Bachmann*

Le préavis mentionne un réhaussement pour renforcer les mesures de limitations de vitesse. Un passage à 30 km/h pourrait être envisagé, ou pas à cet endroit ?

*Mme Lucy Delarze*

Le problème, c'est que c'est une route cantonale. Les routes cantonales ont quand même à vocation d'avoir une certaine vitesse. On n'a pas la compétence de pouvoir les mettre en zone 30 juste de notre propre chef. On aimerait bien, on a une étude qui est en cours par rapport à toutes les routes communales pour les passer en zone 30 et on y a inclus certains tronçons de routes cantonales, entre autres la Route de Rovray et la Grand'Rue. Ce n'est pas gagné. Il va falloir faire une expertise auprès des instances cantonales qui vont décider si on remplit leurs conditions. Les conditions prennent en compte, entre autres, le fait qu'il y ait une forte fréquentation à la fois de véhicules et de piétons et qu'il y ait des lieux de hautes fréquentations de chaque côté de la route qui nécessitent un passage fréquent de piétons. À la Grand'Rue on pourrait encore discuter, mais à la Route de Rovray on ne les remplit pas. On espère déjà qu'avec cette réduction de vitesse du trafic on aura un argument en plus, car les voitures roulent déjà lentement au moment où on fait l'expertise, donc ça nous fait gagner des chances, mais moi je n'y compte pas trop. Ce n'est pas de notre compétence, mais on va en faire la demande.

*Mme Nicole Bachmann*

Certains riverains du chemin de la Golaz s'inquiètent depuis bon nombre d'années de l'augmentation de la vitesse de certains véhicules qui descendent le Chemin de la Golaz. Pour ma part, c'est surtout les vélos. Quelles sont les mesures qui sont mises en œuvre afin que ces véhicules qui descendent de manière irraisonnée ralentissent lorsqu'ils débouchent sur la route de Rovray ?

*Mme Lucy Delarze*

Cette problématique-là n'a pas été directement étudiée dans le cadre du projet. Maintenant, le fait qu'il y ait un réhausseur va, j'imagine, quand même créer un effet où cela descend et cela remonte un peu, avec aussi la signalisation au sol, cela devrait rendre attentifs ceux qui descendent trop vite. En plus j'imagine qu'on ne doit pas avoir une très bonne visibilité à cet endroit-là. Je ne peux pas vous répondre mieux. Cela n'a pas été vu dans le cadre du projet. Par contre, si on prévoit positivement, on peut inclure et regarder si on peut faire des petits aménagements pour améliorer cela dans le cadre du projet. Ce sera dans le cadre du budget d'entretien des routes, ce ne sera pas dans le montant du préavis mais on profitera des travaux pour voir s'il y a des mesures simples qui peuvent être mises en place.

Je profite de faire un complément au sujet de l'arbre dans le projet de la Route de Rovray qui, je crois, a passablement fait parler au sein des commissions. Lors d'une séance, une conseillère a soulevé la question de l'implantation d'un arbre, à moins de 6 mètres d'une route cantonale, car en effet, en théorie, aucun arbre ne peut être planté à moins de 6 mètres de cette route. Il est possible d'obtenir des dérogations de la part des instances cantonales car la plantation d'arbres en milieu urbain répond également à d'autres objectifs cantonaux notamment d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie des habitants. Mais ce n'est pas encore gagné. J'ai soumis la question aux instances cantonales, ils se prononceront dans le cadre de l'enquête et il se peut que l'arbre ne puisse pas être implanté. Si c'était le cas, nous mettrons en place du mobilier urbain, tel qu'un bac à fleurs et un banc, qui répondrait à leurs prérogatives.

*Mme Aline Wenk*

Sur ce sujet-là, j'aimerais réagir à la commission ad hoc et la remarque qui a été faite par rapport à l'arbre. Moi, au contraire, je me réjouis que cette initiative ait été prise. C'est un arbre, ce n'est pas beaucoup. Peut-être que sur le milieu routier et sur les bords de trottoirs je n'en vois pas beaucoup, mais il n'y a pas beaucoup d'allées plantées à Yvonand. C'est un peu tout pour la voiture, selon mon regard quand on est piéton, il n'y a pas beaucoup d'ombre en été à

Yvonand sur les rues et sur les trottoirs. J'espère que c'est un premier pas pour s'entraîner pour en planter d'autres sur les prochains projets. Il faut se dire aussi que cela représente CHF 25'000.- sur les CHF 500'000.- investis, donc 5 %, à mon sens ridicule. Et pour l'entretien des arbres dans tout le village, la commune s'en charge, il y a déjà des équipes qui taillent les arbres. Pour la qualité de vie, cela me paraît être quelque chose de normal et de logique, et aussi un investissement pour le futur. Côté histoire, il y avait beaucoup plus d'arbres, en tout cas il y avait des gros sujets au centre du village à l'époque et quand la voiture est arrivée il y a cinquante ans, on a enlevé ces grands sujets pour avoir de la place pour les voitures. À mon sens, je pense qu'on peut vraiment investir pour avoir de nouveau des beaux sujets, à Yvonand, sur les espaces piétonniers. Je suis très réjoui de voir qu'il y a un premier pas qui est fait.

*Mme Lucy Delarze*

Je précise aussi que CHF 25'000.- pour la plantation d'un arbre, cela peut paraître assez énorme et cela doit nous faire réfléchir justement, quand on imperméabilise une zone, si on en a vraiment besoin, pour que, quelques années plus tard on ne se retrouve pas à remettre CHF 25'000.- pour l'enlever.

*Mme Marianne Burdet*

Je viens avec un avis différent de ce qui vient d'être dit. Suite à l'étude du préavis 2025/01, aux informations transmises lors de la séance de la commission des finances, ainsi qu'aux discussions qui ont suivi, nous estimons que la dépense de CHF 25'000.- pour l'implantation d'un seul arbre n'est pas une priorité budgétaire dans le contexte actuel. La récente augmentation des impôts communaux impose une gestion rigoureuse des finances. Or, si les travaux d'aménagement prévus dans ce préavis nous semblent totalement justifiés, l'investissement dans un arbre à ce coût ne constitue pas une nécessité immédiate. Nous proposons d'accepter le préavis 2025/01 avec l'amendement suivant :

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux sur la route de Rovray en excluant la partie arborisation ;
2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 470'000.-- TTC ;
3. De financer ce montant par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. Le montant de CHF 470'000.-- TTC sera imputé au bilan dans les comptes d'investissements suivants :
 

9141	Réseau d'égout et d'épuration	CHF	34'300.00
9143.14	Routes communales	CHF	391'400.00
9143.04	Eclairage Public	CHF	23'600.00
9144	Réseau d'eau potable	CHF	20'700.00
5. D'amortir cet investissement par les différents comptes d'amortissements, soit le 430.3312.1 pour les routes, le 460.3312.1 pour l'épuration, le 810.3312.1 pour l'eau potable et le 820.3312.1 pour l'éclairage public ; la première fois au budget 2026.

*Mme Hanna Sulzmann*

Je me permets de faire un bref petit rappel pour les conseillers qui n'étaient pas là. Il y a une motion qui a été déposée et acceptée par l'assemblée pour arboriser et prendre en considération les arbres et la végétation lorsque les municipaux réalisaient des projets et des préavis. J'aimerais juste rappeler cette motion qui a été acceptée par le conseil.

*M. Pascal Rebeaud*

Que l'on comprenne bien l'amendement qui a été lu tout à l'heure. On n'est pas contre l'arborisation, c'est un premier point. On est contre le fait que CHF 25'000.- pour planter à cet endroit un arbre, on a vu les travaux et les plans, c'est relativement complexe. Il y a des travaux préparatifs assez importants à faire. Avec ces CHF 25'000.-, si c'est la question de planter des arbres, on peut en planter pas mal à des endroits différents, plutôt qu'ici. C'est une question de dépenses et pas la question de fond sur l'arbre.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe en premier lieu au vote de l'amendement :

OUI - 23      NON - 16      ABST - 1

L'amendement est accepté à la majorité.

L'assemblée passe au vote du préavis 2025/01 tel qu'amendé, dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux sur la route de Rovray en excluant la partie arborisation ;
2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 470'000.-- TTC ;
3. De financer ce montant par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. Le montant de CHF 470'000.-- TTC sera imputé au bilan dans les comptes d'investissements suivants :
 

9141	Réseau d'égout et d'épuration	CHF	34'300.00
9143.14	Routes communales	CHF	391'400.00
9143.04	Eclairage Public	CHF	23'600.00
9144	Réseau d'eau potable	CHF	20'700.00
5. D'amortir cet investissement par les différents comptes d'amortissements, soit le 430.3312.1 pour les routes, le 460.3312.1 pour l'épuration, le 810.3312.1 pour l'eau potable et le 820.3312.1 pour l'éclairage public ; la première fois au budget 2026.

OUI - 30      NON - 1      ABST - 9

Le préavis 2025/01 tel qu'amendé est accepté à la majorité.

*Mme Aline Wenk*

Est-ce qu'il y a des subventions cantonales pour encourager l'arborisation, car cela fait partie des objectifs au niveau suisse, et cela peut aussi aider à détendre sur la question financière ?

*Mme Lucy Delarze*

Oui, il existe des subventions qui auraient probablement payé l'arbre, qui auraient payé en partie la désimpermeabilisation, mais les travaux de génie civil nécessaires à la fosse de plantation de l'arbre pas.

## **8. Préavis 2025/02 Compléments au budget 2024.**

*Rapport de la commission des finances.*

Rapport de la commission des finances :                      M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 26 février 2025 à 19 h 30, la Commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corinne Ravessoud, Hanna Sulzmann et de Messieurs Mikael Abrezol, Fabrizio Marzolini, Yann Rod et Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Étaient présents : Mme Lucy Delarze, Mme Laura Marquez, Mme Christelle Fresneau, municipales, ainsi que M. Sylvain Etter, boursier, M. Martin Schnorf, vice-syndic, et M. Thierry Genillod, municipal. La commission tient à remercier les participants pour leurs explications. Cependant, les membres de la commission s'étonnent que le dépassement de CHF 66'300 du compte 355.31.41 (entretien du bâtiment de Brit) n'ait pas fait l'objet d'un préavis, d'autant plus qu'en 2021, le conseil communal avait accordé à la municipalité la possibilité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles, limitées à CHF 60'000. La commission signale que la municipalité n'avait pas la compétence d'engager cette dépense. La commission des finances, à la majorité, vous recommande, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

*M. Martin Schnorf*

Je souhaite faire un complément d'information concernant ces CHF 60'000.-. Ce sont CHF 60'000.- qui sont partagés avec les dix autres communes. De ce fait, la valeur nette que nous avons payé par rapport à ce dépassement de CHF 60'000.- est au grand maximum CHF 30'000.- étant donné que le solde est payé par les autres communes, vu que cela fait partie des écoles.

Les écoles font partie du conseil intercommunal et ce montant va partir sur les comptes de l'ASIYE et ensuite réparti auprès des dix communes. De ce fait, c'est une maladresse de notre part, on n'aurait pas dû mettre CHF 60'000.-, mais CHF 30'000 net.

*M. Charles Wernuss*

Merci au vice-syndic pour ses compléments d'information. Si on les avait eues lors des délibérations de la commission, cela nous aurait grandement simplifié la tâche. Lors des débats de la commission, c'est bien sur ces montants-là que portait la discussion, donc il s'agissait bien d'un dépassement de CHF 66'000.- environ, comme articulé, dès lors qu'on n'avait pas ces informations que je vous remercie de nous avoir donnée en complément aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2025/02, dont les conclusions sont :

1. d'accepter les compléments au budget 2024 représentant au total une augmentation des charges de CHF 269'417.00 et une augmentation des revenus de CHF 105'486.02.
2. d'accepter la situation financière de la commune qui est dès lors arrêtée comme suit :

Budget initial 2024			Avec compléments au budget 2024		
Charges :	CHF	19'847'835.00	Charges :	CHF	20'117'252.00
Revenus :	CHF	19'243'772.00	Revenus :	CHF	19'349'258.02
Perte :	CHF	604'063.00	Perte :	CHF	767'993.98

OUI - 25      NON - 0      ABST - 15

Le préavis 2025/02 est accepté à la majorité.

## 9. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absent : Le même.

La séance du conseil est close à 21 h 03. Le prochain conseil communal aura lieu le lundi 12 mai 2025 à 20 h 00 au forum. Le Président remercie les conseillères et conseillers de leur attention.

La Vice-Présidente



Nicole Bachmann



La Secrétaire



Pauline Héritier